

---

**DECISION N° : 157.06.2023**

**OBJET : Contrat n° E189/PL relatif à la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le suivi du marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux de la ville**

---

**Le MAIRE D'OSNY,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

**VU** le Code de la commande publique,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation d'une partie de ses attributions au Maire conformément à l'article L 2122-22 du C.G.C.T,

**VU** la proposition de la société SAGE SERVICES ENERGIE,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

De conclure avec la société SAGE SERVICES ENERGIE sise 174 avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine (92200), un contrat relatif à la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le suivi du marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux de la ville.

Le contrat prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour une durée initiale d'un an. Il sera ensuite reconductible tacitement deux (2) fois, par période d'un an, soit une durée totale de trois (3) ans.

Le contrat est conclu pour un montant annuel de 5 350,00 euros HT.

Le prix est ferme et non révisable la première saison (du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024). La révision de prix sera effectuée au 1<sup>er</sup> juillet pour l'ensemble de la saison concernée suivant les termes du contrat à l'article 4.

**Article 2 :**

Dit que la dépense résultant dudit contrat sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023 et suivants de la commune.

**Article 3 :**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le **30 JUIN 2023**



Le maire

Jean-Michel LEVESQUE



CONVENTION



MISSION D'ASSISTANCE A LA MAITRISE  
D'OUVRAGE

Suivi du marché d'exploitation de chauffage  
des bâtiments communaux de la Ville

**Ville d'Osny**

15/05/2023

E189/PL



---

## Table des matières

---

Table des matières.....	2
1 Objet de la convention .....	3
2 Contenu de la mission.....	3
3 Rémunération.....	4
4 Révision de prix.....	4
5 Facturation.....	4
6 Durée .....	5
7 Mise à disposition d'un outil de suivi sur un portail WEB.....	5
8 Bon pour accord.....	5

---

## 1 Objet de la convention

---

La présente convention a pour objet l'assistance à la Ville d'Osny pour le suivi de son marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux (environ 24 sites principaux hors logement).

## 2 Contenu de la mission

---

SAGE Energie assistera la Ville d'Osny dans le suivi technique et administratif du marché d'exploitation :

- Suivi en continu de l'application des clauses contractuelles : températures, incidents, etc. ;
- Elaboration d'un suivi des consommations mensuelles avec communication du bilan à la Ville d'Osny (et exploitant en cas de dérive importante) ;
- Contrôle des factures (P1, P2, P3) émises par l'exploitant (afin de respecter les délais de paiement de la Ville d'Osny, nous nous engageons à effectuer ce contrôle et renvoyer les factures au plus tard 72h après leur réception) ;
- Réalisation d'une visite annuelle dans toutes les chaufferies concernées par le marché et établissement d'un rapport annuel de fin de chauffe reprenant notamment :
  - Récapitulatif des entretiens (chaudières, brûleurs, régulation, etc.) dus au titre du P2 ;
  - Récapitulatif des travaux et remplacements réalisés au titre du P3 et mise à jour des plans de renouvellement ;
  - Rédaction d'un rapport de synthèse complet (remis pour le 15 octobre maximum) comprenant :
    - Le rappel du contrat de base ;
    - Les nouvelles dispositions financières introduites par voie d'avenant ;
    - Le montant global du marché y compris les avenants ;
    - Les prix révisés de l'année en cours ;
    - La synthèse des prestations P1, P2 et P3 ;
    - Le budget prévisionnel du marché pour la saison suivante calculé selon les termes du dernier avenant et/ou selon les termes d'un avenant à rédiger ;
    - Les suivis des consommations de la saison écoulée ;
    - Les plans de renouvellement mis à jour ;
    - La synthèse de la facturation de la saison écoulée.



- Assistance aux réunions d'exploitation avec rédaction et diffusion d'un compte-rendu (environ 2 ou 3 réunions par an) ;
- Rédaction des avenants au marché d'exploitation ;
- Mise à disposition des documents par le biais de notre outil extranet.

### 3 Rémunération

Désignation	Montant € HT
<b>SUIVI DU MARCHE D'EXPLOITATION DE CHAUFFAGE</b>	
Suivi annuel	5 350,00
<b>TOTAL HT</b>	<b>5 350,00</b>
TVA 20%	1 070,00
<b>TOTAL TTC</b>	<b>6 420,00</b>

### 4 Révision de prix

Le prix est ferme et non révisable la première saison (du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024).

Dans le cas des reconductions, la révision s'effectuera selon les termes suivants :

La révision de prix sera effectuée au 1er juillet pour l'ensemble de la saison concernée suivant la formule suivante :

$$P = P_0 \times \left( 0,15 + 0,85 \frac{Ing}{Ing_0} \right)$$

P Prix révisé

P<sub>0</sub> Prix de base de la mission

Ing Valeur de l'indice d'ingénierie connu et publié au 1<sup>er</sup> juillet de l'année concernée (identifiant INSEE 001711010)

Ing<sub>0</sub> Valeur de l'indice d'ingénierie connue au 01/07/2023.

### 5 Facturation

Facturation tous les semestres, à savoir les :

- 30 novembre ;
- 30 juin.



## 6 Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable tacitement si elle n'a pas été dénoncée par lettre recommandée par l'une ou l'autre des parties au moins 3 mois avant l'expiration de chaque période annuelle.

Toutefois la durée totale ne pourra excéder trois ans.

## 7 Mise à disposition d'un outil de suivi sur un portail WEB

SAGE Services Energie dispose d'une plateforme extranet. Un accès dédié à Ville d'Osny permettra une mise à disposition permanente de tous les documents relatifs au contrat via cette plateforme d'échange.

## 8 Bon pour accord

(En un exemplaire original)


Ville d'Osny

SAGE Services Energie  
174 avenue Charles de Gaulle

92200 Neuilly-sur-Seine

Le  
A



Le Maire  
  
JM. LEVESQUE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20230630-157062023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2023

Affichage : 04/07/2023